



Communiqué de presse – 18 janvier 2013

## Delphine Batho s'engage sur le tarif éolien et l'Assemblée nationale maintient le statu quo : les professionnels de l'éolien respirent enfin !

France Energie Eolienne (FEE) se félicite de la déclaration de la Ministre lors des questions au Sénat, précisant que le gouvernement engageait les discussions avec la Commission européenne à propos de l'arrêté tarifaire éolien. Cette action, que FEE appelle de ses vœux depuis des mois, rassure les professionnels sur le soutien du gouvernement à la filière et la perspective d'un redémarrage à court terme.

De plus, l'Assemblée nationale a examiné en deuxième lecture les 17 et 18 janvier la proposition de loi concernant la tarification progressive de l'énergie et les mesures d'urgence pour l'éolien. Ce texte comprend plusieurs dispositions de simplification essentielles portées par le gouvernement pour relancer la filière éolienne. Ces mesures chahutées au Sénat en première lecture ont été confirmées par l'Assemblée nationale.

France Energie Eolienne se félicite de l'engagement renouvelé des députés de la majorité (PS et Verts) envers les mesures d'urgence sur l'éolien en cohérence avec le gouvernement.

### **Ce soutien a permis de maintenir les règles d'allègement logiques et vitales :**

1. **La suppression des ZDE** : le soutien à l'éolien n'est plus subordonné à l'implantation dans des zones de développement de l'éolien (ZDE). Celles-ci étaient en effet devenues redondantes par rapport aux schémas régionaux éoliens adoptés depuis quelques mois.
2. **La suppression du plancher de 5 éoliennes minimum par parc** : l'obligation de constituer des parcs d'au moins 5 machines disparaîtrait également. Cela permettra notamment de relancer l'éolien dans l'Ouest et de permettre l'investissement citoyen dans des parcs à taille humaine.
3. **Le raccordement des parcs offshore et l'implantation dans les départements d'Outre-mer**, actuellement interdits par une loi sur les zones littorales, redeviendraient possibles.

La proposition de loi doit passer en février en deuxième lecture au Sénat. Nicolas Wolff, Président de FEE, déclare « *La transition énergétique commence avec ces mesures, qui soutiennent cette source compétitive d'énergie renouvelable. Sa part de CSPE ne représente que 4€ par ménage et par an. L'éolien promet d'être la clé essentielle de la transition énergétique.* »

### **A propos de France Energie Eolienne**

Fondée en 1996, l'association France Energie Eolienne (FEE) rassemble aujourd'hui plus de 250 acteurs de la filière éolienne et représente les intérêts de cette filière industrielle qui pèse déjà plus de 11 000 emplois.

Elle vise à un développement harmonieux de ce nouveau secteur, afin de faire de la filière éolienne une industrie créatrice d'emplois non dé-localisables et porteuse de développement en région.

### **CONTACT PRESSE - AGENCE RPCA**

Cathy Bubbe – Anne-Sophie Leinot - Maxime Godart  
[c.bubbe@rpca.fr](mailto:c.bubbe@rpca.fr) - [a.leinot@rpca.fr](mailto:a.leinot@rpca.fr) - [m.godart@rpca.fr](mailto:m.godart@rpca.fr)  
Tél : 01 42 30 81 00